





Bonjour à tous,

Depuis le 25 mars, vos représentants du personnel participent à des réunions de dialogue social et échangent avec la Direction Générale des Services.

Lors du dernier échange le 29 avril, nous avons défendu les propositions suivantes au titre de l'Intersyndicale CFDT-CGT-FSU, que nous avons envoyées dans un courrier à M. le Président :

- Congés et RTT

Nous nous opposons à tout dispositif imposant aux agents des congés ou une RT et souhaitons que la gestion des congés reste avant tout basée sur la capacité des directions et des directeurs d'équipements à gérer leurs équipes !

Nous demandons que les congés non utilisés en 2020 puissent être reportés jusqu'à fin avril 2021.

Nous souhaitons également que les agents issus de l'ex-communauté du Haut Val-de-Marne et qui bénéficient du régime des RTT, les conservent en intégralité au nom de l'égalité de traitement des agents.

Nous avons rappelé que les agents n'ont pas à subir les conséquences de l'absence à ce jour d'harmonisation du temps de travail à GPSEA, surtout dans cette période déjà très anxiogène!

- Prime exceptionnelle

L'intersyndicale demande la mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents ayant travaillé sur le terrain et à distance sur des missions essentielles sur la base du montant maximum proposé par le gouvernement.

Pour les autres agents travaillant sur des missions essentielles et travaillant à distance, nous avons demandé qu'ils perçoivent une prime d'un montant différent.

- Reprise de l'activité à la fin du confinement

La reprise d'activité en présentiel sera progressive pour de nombreux services. GPSEA s'est engagé à tout mettre en œuvre pour assurer les conditions optimales de sécurité permettant les gestes barrières et la distanciation sociale. Nous y serons vigilants grâce aux visites du CHSCT demandées sur chacun des sites!

L'administration a demandé aux directeurs et Responsables d'équipement d'élaborer un **plan de reprise d'activité** par direction. Dès la fin du confinement, la majorité des agents de GPSEA alterneront télétravail et présence sur leur lieu de travail pendant un nombre réduit de jours

dans la semaine (deux ou trois jours maximum). D'autres reprendront une activité 100% en présentiel.

Les agents qui ne reprendront pas leur travail sur leur lieu d'affectation (exemple : les piscines resteront pour l'instant fermées) pourront être mobilisés pour travailler sur d'autres missions, dans d'autres directions, en qualité de renfort. Nous serons vigilants sur ces mises à disposition, afin que les agents concernés aient les meilleures conditions de travail possibles!

Nous avons demandé la mise en place de **tickets restaurant** pour l'ensemble des agents de GPSEA, ce qui constituerait un acte fédérateur et facteur d'équité, de trop grandes disparités continuant d'exister quant à l'accès à un lieu de restauration!

Les conditions de reprise de l'activité des directions de GPSEA seront examinées lors d'un prochain Comité technique - CHSCT la semaine prochaine.

Enfin, nous avons relancé deux dossiers importants :

- L'étude sur le fonctionnement des piscines

Le Directeur général des services a tout d'abord précisé que ce dossier est toujours en cours de traitement. Il s'est engagé à communiquer les éléments dès que le cabinet d'audit aura terminé le diagnostic en cours, afin que nous puissions formuler nos observations.

- La remise à plat de la NBI, avec rétroactivité

Au vu de l'actualité, la remise à plat de la **NBI accueil** ne constitue pas un dossier prioritaire pour l'administration ... Le DGS a indiqué qu'il fallait procéder avec méthode : organisation de réunions afin d'identifier les agents devant en bénéficier, analyse des plannings nominatifs et des cycles de travail demandés aux directeurs d'établissement pour quantifier le temps d'accueil du public. Il s'est engagé à ce que cette question soit réglée pour la fin de l'année 2020. ...

S'agissant de la **NBI encadrement**, il s'est engagé à ce que cette question soit réglée plus rapidement, après avoir pris attache des encadrants pour identifier les agents éligibles à cette bonification.

L'Intersyndicale CFDT - CGT - FSU

Vos organisations syndicales sont là pour porter vos questions et préoccupations.

POUR LES CONTACTER, UN SEUL N: 01 41 94 89 55